

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 8 octobre 2021 à 14h

DÉLIBÉRATION N° 2021-10-04

Election du premier Vice-Président

Date de convocation : 24 septembre 2021

Délégués titulaires présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime,
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie,
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération,
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle,
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Bernard LEROY, CA Seine Eure

Délégués titulaires excusés :

- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération,
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville

Pouvoir :

- Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Philippe MARIE

Secrétaire de séance

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 11

Transmis en Préfecture le :

10 DEC. 2021

Affiché le :

16 DEC. 2021

Exposé des motifs

Le Président rappelle que les statuts et le règlement intérieur (art. 20) du syndicat prévoient que le comité syndical doit élire son 1^{er} Vice-Président parmi les délégués du comité syndical représentant les Départements afin que la répartition des sièges au sein du bureau respecte l'équilibre entre les départements et les EPCI.

Délibération

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que M. Pascal LEHONGRE est le candidat au poste de 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Le dépouillement du vote ayant donné les résultats suivants :

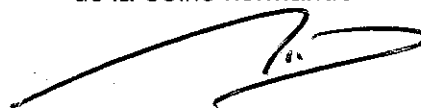
Nombre de bulletins de vote :	100
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Nom du candidat	Nombre de voix
Pascal LEHONGRE	100

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'élection de M. Pascal LEHONGRE, délégué représentant le Département de l'Eure, en qualité de 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Le président du
Syndicat mixte de gestion
de la Seine normande



Julien DEMAZURE